

9 novembre 1881

Circulaire relative au choix des maîtres des écoles annexes des écoles normales primaires

Jules Ferry

Source : *B.A.M.I.P.* n° 473, p. 1797-1802.

Les écoles annexes sont souvent très critiquées. La préparation des élèves-maîtres au métier y serait insuffisante et superficielle. Question d'organisation et de personnes : la pratique se fait sur le temps d'études, alors que les élèves pensent d'abord au brevet, et les maîtres les plus capables préfèrent prendre en charge les belles écoles urbaines, plus attrayantes que les écoles annexes. La direction des élèves-maîtres est donc mauvaise. Plus généralement, c'est la formation professionnelle des écoles normales qui est visée. Le ministre répond à ces reproches et propose qu'un directeur expérimenté et reconnu en prenne la direction, tout en revalorisant la fonction.

Monsieur le Recteur,

Mon attention a été appelée à plusieurs reprises sur l'insuffisance de la préparation des élèves-maîtres des écoles normales à la pratique de l'enseignement. Les jeunes instituteurs qui sortent de ces établissements, assure-t-on de divers côtés, sont très convenablement instruits ; mais ils ne savent pas assez enseigner ; ils sont embarrassés dès qu'ils ont à organiser une classe et surtout une école : ils hésitent, cherchent leur voie, et perdent en tâtonnements un temps précieux pour leurs élèves et pour eux-mêmes.

Il y a assurément de l'exagération et de l'injustice dans ce reproche : de l'exagération, car l'inspection générale m'a signalé à mainte reprise des écoles annexes parfaitement organisées et donnant les meilleurs résultats ; de l'injustice, car l'école normale n'a jamais eu la prétention de fournir aux écoles primaires des maîtres qui à vingt ans n'auraient plus rien à apprendre. Qu'il sorte ou non de l'école normale, nul n'est un maître consommé s'il n'a reçu les leçons de l'expérience et l'expérience en cette délicate matière ne s'acquiert qu'au prix de longues années d'efforts et de recherches.

Mais, en réduisant les critiques à de justes proportions, il n'en reste pas moins vrai que jusqu'à ce jour il n'a été donné, à l'école normale, ni assez de temps, ni assez de soin la préparation professionnelle des élèves-maîtres. On avait tant de choses à apprendre à ces jeunes gens pour en faire des brevetés qu'on négligeait un peu d'en faire, par surcroît des maîtres et des éducateurs.

Le Conseil supérieur a été frappé de cette lacune, et, lorsqu'il s'est occupé de la réorganisation des écoles normales, il a cherché les moyens de la combler, d'abord en instituant un cours régulier de pédagogie, en fixant ensuite le nombre minimum d'heures que chaque élève-maître doit consacrer annuellement aux exercices de l'école annexe, en recommandant enfin, d'une façon toute spéciale, les conférences où les règles de l'enseignement seront exposées par les maîtres devant leurs élèves, et les leçons orales où les élèves s'efforceront d'appliquer ces règles en présence de leurs maîtres.

Mais, au mal que je signale, il y a une autre cause. La direction que les élèves-maîtres reçoivent à l'école annexe n'a été jusqu'à présent, il faut le reconnaître, ni toujours assez sûre, ni toujours assez éclairée. Partout et sans exception l'école annexe devrait être une école-modèle, d'abord parce qu'elle dépend du premier établissement d'instruction primaire du département, et ensuite parce que c'est là que nos futurs instituteurs se préparent à la partie la plus délicate peut-être de leurs fonctions.

Elle devrait être dirigée, par conséquent, ou bien par le meilleur des professeurs de l'école, ou bien par le meilleur des instituteurs de la région.

Mais l'une et l'autre de ces deux solutions ont rencontré des difficultés.

Si l'on prend le directeur de l'école annexe parmi les maîtres adjoints, sera-ce l'un d'eux et toujours le même qui, au lieu de l'enseignement scientifique ou littéraire qu'il se proposait de faire aux élèves-maîtres, sera condamné à n'avoir pour élèves que les jeunes enfants de l'école annexe.

Une telle décision ne serait point équitable et ne profiterait pas à l'école annexe qu'elle ferait bientôt considérer comme un poste de disgrâce. Sera-ce tour à tour, par une période de rotation plus ou moins longue, chacun des professeurs de l'école qui devra redevenir instituteur et instituteur modèle ? Théoriquement, cette combinaison m'avait paru admissible, et je l'ai signalée à votre attention.

Mais la plupart de vos collègues se sont prononcés très explicitement contre ce système, non qu'il soit préjudiciable aux professeurs ou à l'enseignement, mais parce qu'il a contre lui, outre des difficultés d'exécution que je ne méconnais pas, deux sortes de préjugés vivaces, ceux des maîtres qui, malgré tout, croiraient déchoir en faisant la classe aux petits enfants, et ceux des familles qui croiraient

l'instruction de leurs enfants compromise par des changements fréquents dans le personnel enseignant de l'école annexe. La vérité est, qu'à tort ou à raison, l'on n'a pas confiance dans l'entière aptitude de nos maîtres-adjoints à cet ordre de fonctions, eux-mêmes pas plus que les familles.

Il faut donc recourir à l'autre mode de recrutement, prendre le directeur de l'école annexe parmi les instituteurs les plus expérimentés du département ou de l'académie. Mais, d'une part, un instituteur peut avoir parfaitement réussi dans son école, et n'avoir pas l'ensemble de connaissances théoriques qu'exigeraient dans l'école annexe le contrôle et la direction des élèves-maîtres qui viennent s'exercer sous ses ordres ; et, dans ce cas, la position de ce directeur d'école annexe vis à vis des maîtres-adjoints et des professeurs, vis-à-vis même des élèves, aura quelque chose de fâcheux et de blessant. Nous arriverons alors à ce que nous voulons et devons éviter : le divorce entre l'école annexe et l'école normale, et, ce qui est pis, entre l'enseignement théorique de celle-ci et l'enseignement pratique de celle-là.

D'un autre côté, s'il se trouve dans le département un instituteur d'élite à qui l'on confierait en toute sécurité la direction de l'école annexe et des élèves-maîtres, il arrive le plus souvent que cet instituteur jouit dans sa commune d'une situation pécuniaire, d'une indépendance relative et de diverses facilités pour la vie matérielle, qu'il n'est pas disposé à échanger contre le régime plus sévère de l'école annexe.

En envisageant de près toutes ces difficultés, je ne vois qu'une solution, c'est de faire aux directeurs de l'école annexe une position qui réunisse pour eux et pour leurs élèves les avantages divers qu'on peut trouver dans l'une et l'autre de ces deux sources de recrutement. Il convient, désormais de les prendre toujours parmi les instituteurs d'élite ayant des titres particuliers à la confiance des familles et à celle des élèves-maîtres, et d'exiger qu'ils aient, en outre, ou qu'ils prennent le plus tôt possible les mêmes grades que les maîtres-adjoints et les professeurs de l'école normale. Il va de soi que, choisis dans de telles conditions et chargés d'un service beaucoup plus lourd que celui de la plupart des maîtres-adjoints, ils auront droit à des compensations de diverse nature, à un supplément de traitement, à des indemnités de logement, à des allocations destinées à leur assurer au moins l'équivalent de la situation matérielle qu'ils ont quittée.

Le décret du 29 juillet a déjà de tout point assimilé les directeurs d'école annexe aux professeurs des écoles normales ; il leur a assuré les mêmes conditions d'avancement ; il les a même déchargés de la surveillance des promenades, des travaux agricoles et des travaux manuels ; mais, s'il faut faire plus encore pour assurer à l'école annexe un personnel d'élite, nous ne devons pas hésiter à l'accorder.

Je vous prie donc, Monsieur le Recteur, de vouloir bien vous faire rendre un compte exact de la situation de chacune des écoles annexes de votre ressort, de la valeur de leur organisation pédagogique, des résultats qu'elles donnent au point vue de la préparation des élèves-maîtres, de l'aptitude enfin des maîtres qui les dirigent ; et, aussitôt que vous serez renseigné sur tous ces points, vous voudrez bien m'adresser telles propositions que vous croirez nécessaires, soit pour récompenser les maîtres qui s'acquittent de leurs fonctions avec l'habileté que nous souhaitons, soit pour pourvoir au remplacement de ceux qui vous paraîtraient au-dessous de leur tâche, soit enfin pour assurer à toutes les écoles annexes, dans un avenir prochain, le meilleur recrutement possible.

Relever à tous égards les fonctions de directeur de l'école annexe, tant par les avantages matériels que nous y attachons, que par la réunion des titres que nous exigeons désormais des postulants, c'est assurément l'un des meilleurs moyens dont nous nous disposons pour rectifier les idées fausses et combattre les préjugés dont je parlais tout à l'heure.

Vous-même, Monsieur le Recteur, vous y pouvez contribuer plus que personne en saisissant toutes les occasions de montrer qu'à vos yeux comme aux miens, il n'est pas de charge, dans une école normale, après celle de directeur qui soit plus importante et plus haute que celle de maître de l'école annexe. Pour rehausser encore ses fonctions, vous assurerez à ce maître ce rôle qui lui revient dans les réunions de professeurs et dans les conférences faites aux élèves, en lui confiant de préférence les leçons de méthodologie qui sont le complément de l'enseignement pédagogique : enfin, là où vous jugerez que la chose est utile, vous autoriserez la création dans l'école annexe d'un cours complémentaire d'enseignement primaire supérieur, qui permettra aux élèves-maîtres de s'exercer sur les matières de cet enseignement et au professeur d'utiliser les connaissances qu'il possède et dont il peut regretter de ne pas trouver l'emploi dans une école élémentaire.

J'attache, Monsieur le Recteur, le plus grand prix à ce que cette partie importante de la réorganisation des écoles normales reçoive une prompte solution, et je vous demande de me faire

parvenir avant le 1^{er} janvier prochain un rapport circonstancié qui me fera connaître, avec l'état actuel des choses, les mesures que vous aurez prises, et celles que vous me proposerez de prendre pour mener à bonne fin cette urgente réforme.

Recevez,...